



Saison 2021/2022

DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

PARIS ENSEMBLE

75

Jeudi 25 NOVEMBRE 2021

Bienvenue

**à toutes les équipes
Parisiennes**

150 CLUBS

**22 500
Licenciés
& Licenciées**



Journal Numérique n°9

Commission de la semaine

- Commission de Développement du 14/10/2021
- Commission des Statuts Règlements du 18/11/2021
- Commission d'Organisation des Compétitions du 16/11/2021 et du 23/11/2021
- Commission de Futsal du 23/11/2021

Assemblée Générale le 27 novembre 2021



**Rendez-vous à 9h au Stade Charlety
17 avenue Pierre Coubertin - Paris 75013 .
Tous les documents ont été envoyés par mail aux Clubs.**

Sommaire

- Actualités
- Informations
- Formations
- Procès-Verbaux
- Annexes



Contacts

Du LUNDI au VENDREDI de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Adresse :

Téléphone : 01-88-61-98-40.

DISTRICT 75 DE FOOTBALL

Mail :

6, AVENUE JOSEPH

SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

BEDIER

SITE INTERNET :

75013 PARIS

<https://district75foot.fff.fr>

ACTUALITÉS

A wide-angle photograph of the Paris skyline at dusk. The Eiffel Tower is prominently featured on the right side, illuminated against the twilight sky. The city lights are visible in the background, and the foreground shows a body of water reflecting the lights. The entire image is framed by a thick red border.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **ORDINAIRE**

Le samedi 27 novembre 2021 à 9h00 se déroulera l'Assemblée Générale du District Parisien au Club house du PUC, 17 Avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS .

Le pass sanitaire sera demandé à l'entrée de la salle et le port du masque sera obligatoire durant l'Assemblée.

Nous vous rappelons que la représentativité de votre club est indispensable.

(Sauf pour les nouveaux clubs « saison 2021/2022 » ou la présence est souhaitée)

Si vous ne pouvez pas vous rendre à cette Assemblée, n'oubliez pas de nous faire parvenir un pouvoir, ou d'en donner un, dûment signé et tamponné avec le cachet du club, à votre représentant (Article 12.3 des Statuts du District 75). Le Comité a fixé l'amende à 10,00 Euros par voix (1 voix = 20 licences) pour absence à cette Assemblée.

Veuillez trouver ci-joint :

- [l'ordre du jour](#)
- [le pouvoir](#)





ASSEMBLEE GENERALE ET ELECTIVE
Samedi 27 Novembre 2021 à 09h00
au Club House du Stade Charlety,
17 avenue Pierre de Coubertin - 75013 Paris

ORDRE DU JOUR

- Accueil des clubs, émargement et vérification des pouvoirs
- Allocution du Président, Philippe SURMON
- Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 29 Avril 2021 à Paris 13^{ème} et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Juin 2021 à Paris 12^{ème}
- Rapport d'Activité, saison 2020 / 2021
 - a) Présentation par M. André-Paul TROUDART, Secrétaire Général
 - b) Approbation du Rapport d'Activité 2021/2021
- Rapport Financier au 30 Juin 2021
 - a) Lecture des rapports par M. Francis MARTIN, Trésorier Général et par le Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du rapport Financier et des comptes annuels clos le 30 Juin 2021
- Budget Prévisionnel 2021 / 2022 actualisé
 - a) Lecture du budget par M. Francis MARTIN, Trésorier Général
 - b) Approbation du budget prévisionnel 2021 / 2022
- Présentation et vote du 21^{ème} membre du Comité de Direction (poste vacant)
- Intervention de M. Anthony FOURNIER, CTD DAP, un point sur la technique
- Intervention de Mme Meyrem SULEYMANOGLU, représentante de la DRAJES IDF sur la prévention et la lutte des violences et des dérives sexuelles dans le sport
- Questions diverses présentées par les clubs (*)
- Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.3 Représentants des clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 3 y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception** » ou par « **courriel avec la messagerie officielle du club** » à en-tête du club au secrétariat du District, **dûment signées par le Président de l'Association**, au plus tard **le 20 Novembre 2021.**

Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 01/07/2021 - Annexe Financière).



ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Samedi 27 Novembre 2021 à 09h00

Club House du Stade Charlety - 17 avenue Pierre de Coubertin - 75013 Paris

Je, soussigné(e) Madame / Monsieur _____

Président(e) du club _____ N° Affiliation _____

serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District.

POUVOIR

Donne pouvoir à :

Option 1 : représentation par un licencié de mon club (licence obligatoire ou pièce d'identité)

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,

Madame / Monsieur _____

afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District (Article 12.3 des statuts)

ou

Option 2 : représentation par un licencié d'un autre club (licence obligatoire ou pièce d'identité)

En mon absence, je donne pouvoir à

Madame / Monsieur _____

licencié(e) du club _____ N° Affiliation _____ et représentant ce club,

afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District (Article 12.3 des statuts)

Fait à _____ Le ____ / ____ / 2021

NOM, SIGNATURE et CACHET
du Président du club qui donne le pouvoir

NOM ET SIGNATURE
du mandataire

Formulaire à remplir et à renvoyer au District, si possible avant le **24/11/21** Ou à remettre directement à la personne représentant le club.

Attention !! Sans ce pouvoir et votre licence ou pièce d'identité, il sera impossible de voter



LE FOOTBALL PARISIEN ENSEMBLE POUR LES RESTOS DU COEUR

Le District parisien de Football
organise pour les restaurants du
coeur une collecte le

8 DÉCEMBRE 2021

dans tous les clubs parisiens.

ON COMPTE SUR VOUS !

Produits recherchés :



Féculents



Boite de
conserve



Farine



Dessert
& goûter



Hygiène pour femmes



Brosse à dents



Shampooing

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site du District Parisien

#DISTRICT75



PROGRESSEZ
EN SPORT
ET EN SANTÉ





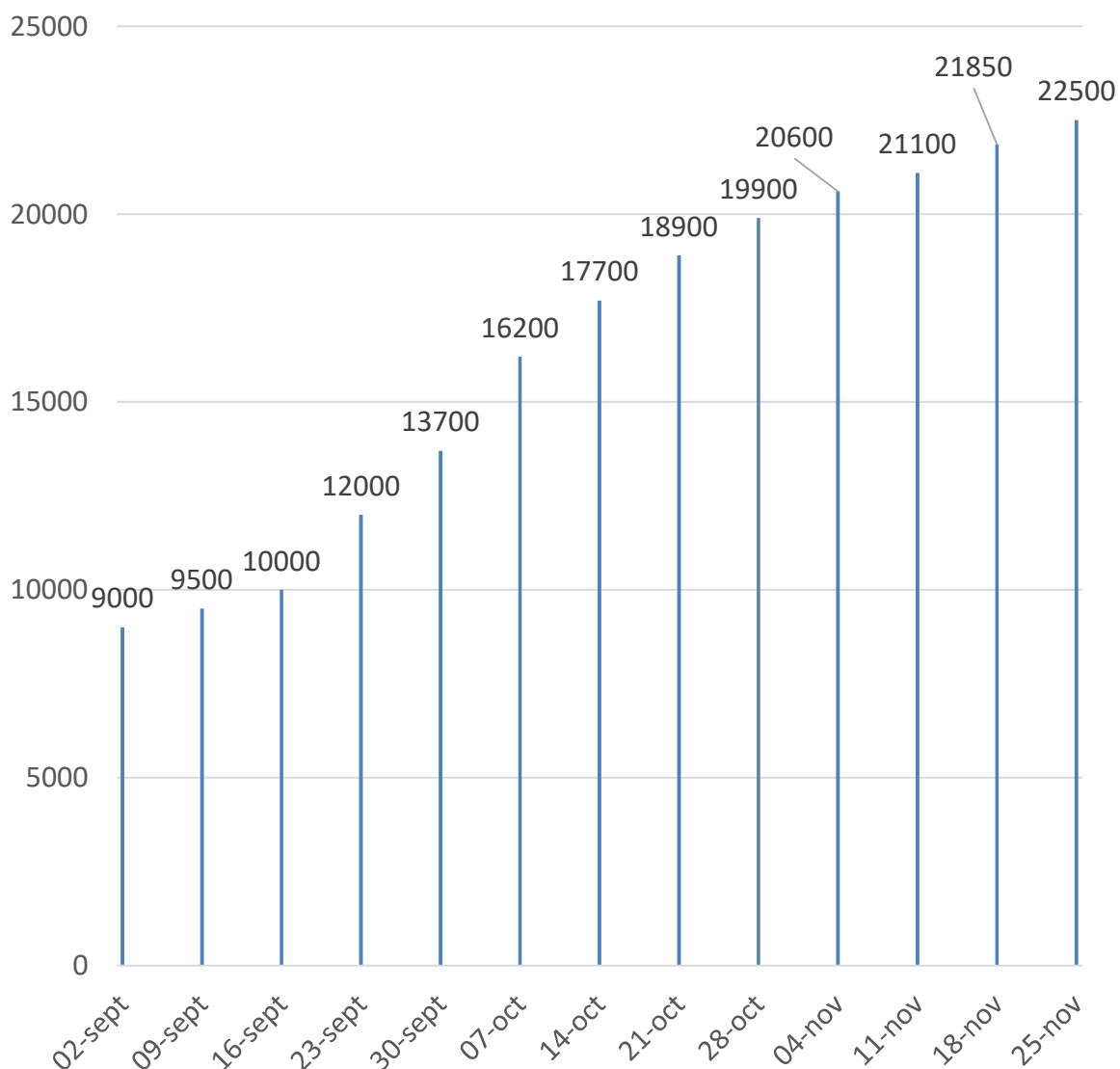
DISTRICT PARISIEN de football

PARIS ENSEMBLE

saison 2021/2022

Le nombre de licenciés et licenciées

Le District Parisien est fier d'avoir dépassé la barre des **20000** licenciés et licenciées inscrits. Pour la première année de création, c'était un objectif à atteindre.



INFORMATIONS



#RETOUR AU FOOT

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE à partir de 12 ans et 2 mois



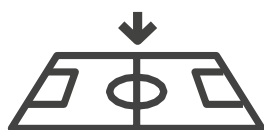
LE PASS SANITAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Il faut présenter soit :

- un certificat de vaccination avec schéma vaccinal complet (dernière injection + sept jours ou + quatre semaines si vaccin Janssen) ;
- un test RT-PCR ou antigénique ou un autotest négatif de moins de 72h ;
- un certificat de rétablissement de la Covid-19 (test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins onze jours et de moins de six mois) ;
- un certificat de contre-indication à la vaccination.

Le contrôle du Pass sanitaire s'effectue en scannant le QR code présent sur les documents numériques ou papier, avec l'application « TousAntiCovid Verif ».

Télécharger l'application



DANS QUELLES CONDITIONS LE CONTRÔLE EST-IL IMPOSÉ ?

Dès à présent aux personnes majeures, puis à partir du 1^{er} octobre à celles âgées de 12 à 17 ans.

À tou(te)s les pratiquant(e)s dès l'entrée dans un stade ou un gymnase (« Pas de Pass, pas de jeu »), aux encadrants (éducateurs, dirigeants, salariés) à partir du 30 août dès l'entrée dans un stade ou un gymnase, au public (spectateurs, parents) dans des enceintes sportives disposant d'un arrêté d'ouverture au public (AOP) - à la condition que le stade soit clôturé avec un ou plusieurs accès réservé(s) exclusivement à l'accès des spectateurs - et pour l'accès aux buvettes dans le cadre du règlement applicable aux hôtels, cafés, restaurants (HCR).

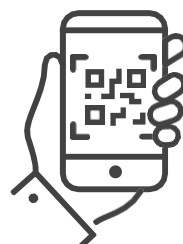
Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant présenté un Pass sanitaire valide (sauf décision contraire des autorités locales).



POURQUOI LE PASS SANITAIRE ?

Le Pass sanitaire a été mis en place par le gouvernement et s'applique sur le territoire national depuis le 9 juin 2021. Il permet de vérifier le statut vaccinal, le résultat d'un test négatif ou le certificat de rétablissement d'une personne, lui permettant l'accès à un lieu ou événement.

Il est exigé depuis juillet dans les établissements et les rassemblements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire (décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire).



QUI EST HABILITÉ À CONTRÔLER ?

Les clubs doivent désigner un référent Covid chargé de coordonner le dispositif.

Ils doivent également tenir un registre des personnes habilitées à réaliser les contrôles et l'afficher à proximité des lieux de contrôle.

Les contrôles (date, heure, contrôleur, nombre de personnes) doivent faire l'objet d'un recensement.



SANS CONTRÔLE, QUELS RISQUES ENCOURUS ?

En cas de défaut de contrôle, la responsabilité du club peut être engagée, la loi prévoyant un régime progressif :

- au premier manquement constaté, l'autorité administrative mettra en demeure le gestionnaire de la structure de se conformer aux obligations dans un délai maximum de 24 heures ;
- au deuxième manquement constaté, le lieu pourra être fermé durant sept jours maximum, dans l'attente de la mise en conformité ;
- en cas de manquement à plus de trois reprises sur 45 jours, le gestionnaire s'expose à des peines allant jusqu'à un an d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.



INFORMATIONS



ATTENTION !!

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match, un sujet par mail et utiliser l'adresse officielle du club.



Attention, si vous n'utilisez pas la FMI (feuille de match informatisée) ou que votre tablette ne fonctionne pas, prévoyez une feuille papier à remplir par les 2 équipes et l'arbitre.

Les feuilles de match sont à transmettre au secrétariat au plus vite par courrier, e-mail ou directement au siège du district 75, avant mardi 12h .



ADRESSE :

DISTRICT 75 DE FOOTBALL
6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS

TÉLÉPHONE : 01-88-61-98-40.

MAIL : SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SITE : <https://district75foot.fff.fr>

LUNDI au VENDREDI de 10h à 13h et de 14h à 18h.



PREPARATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE



Le responsable Footclubs de votre club doit vous attribuer des droits « Gestion FMI »

Footclubs
Mon espace club FFF

Saison 2021-2022

Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur: []
Code d'accès: []
Type de profil: Gestionnaire

Organisation

- Identité club
- Utilisateurs Footclubs
- Membres du club
- Educateurs du club
- Centres de gestion
- Procès-verbaux

Licences

Compétitions

Autres clubs

Divers

Organisation

- Licences
- Educateurs
- Compétitions
- Profil
- Joueurs fédéraux
- Centre de formation
- Projet Club
- D.N.C.G.
- Coordonnées bancaires

Gestion feuille de match informatisée ☒

Signature des demandes de licences dématérialisées ☐

Actif ☐

Niveau Footclubs: Utilisateur débutant

Téléphone: []

Adresse mail: []

Date de dernière connexion: []

	Catégorie	Equipe	Compétition la plus élevée
☒	Libre / Senior	Racing Club 18 1	Seniors D3 (75)
☒	Libre / Senior	Racing Club 18 2	Seniors D4 (75)
☒	Libre / Senior	Racing Club 18 5	Cdm D1 (75)

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur <https://fmi.fff.fr>

- 1^{er} Se connecter avec ses identifiants Footclubs
- 2^{ème} «Récupérer vos rencontres » en haut *pour lesquelles vous avez le droit Footclubs*
- 3^{ème} «Charger les données » à droite de la ligne de votre match
- 4^{ème} Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
- 5^{ème} Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
- 6 «Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le matin du match, seul le club RECEVANT « charge les données » du match **sur la tablette utilisée pour la rencontre** (avec accès internet).

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » **la veille du match au plus tard**.

Lorsque la Feuille de Match Informatisée ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match**.

Retrouvez les informations sur la présentation des licences avant match en [cliquant ici](#)

Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au 1er Juillet et au 1er Janvier sur <https://fmi.fff.fr/assistance/>

Purge des sanctions

Rappel concernant la purge de sanction (Extrait du PV COMEX FFF du 06/05/2021):

Discipline

« Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, ***une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs.*** Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

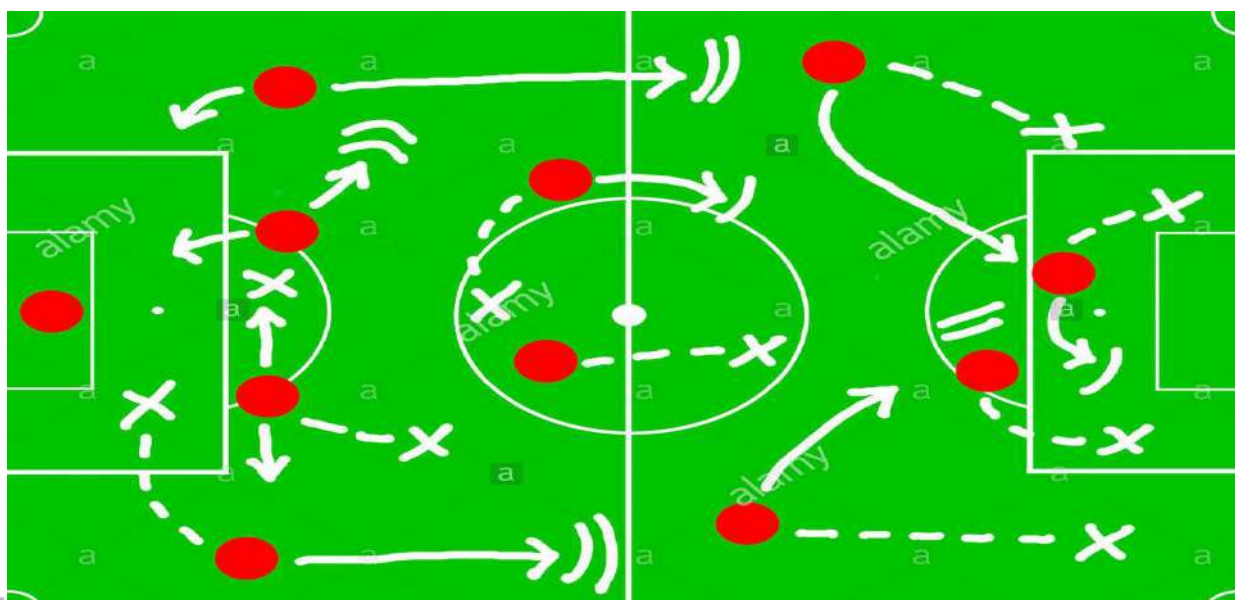
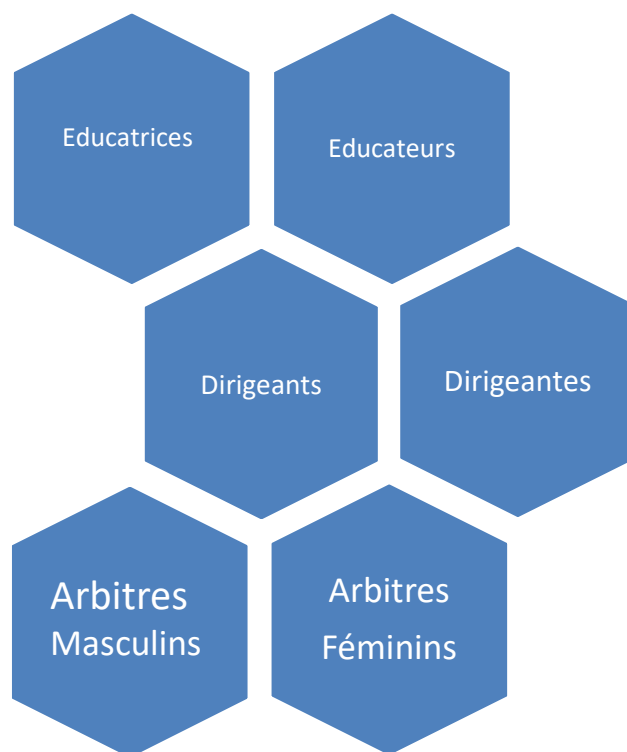
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs,
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux,
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022). »

FORMATIONS



FORMATIONS EDUCATEURS ET EDUCATRICES



Vous retrouverez les modalités d'inscription des formations saison 2021/2022 sur le site de l'IR2F :

<https://paris-idf.fff.fr/formations/>

Pour toute question complémentaire sur le suivi administratif des formations et certifications, veuillez contacter

le correspondant IR2F : Tél : 01 85 90 03 79

Email : formations@paris-idf.fff.fr

FORMATIONS DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES



Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/formations/>

Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité

« Consulter la liste des sessions », en bas de page

Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter

Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRAGE



Se connecter à l'adresse <https://district75foot.fff.fr/simple/formations-initiales-darbitres/>

Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité « Consulter la liste des sessions », en bas de page

Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter

Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Session 1 : 6, 7, 13 et 14 novembre 2021.

Session 2 : 8, 9, 15 et 16 janvier 2022.

Session 3 : 12, 13, 19 et 20 mars 2022.





PLANNING DES FORMATIONS 2021/2022

Calendrier des modules de formation

CFF1

U9 - Module 7-8 ans			U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
25/10/2021	26/10/2021	District	28/10/2021	29/10/2021	District
21/02/2022	22/02/2022		23/02/2022	24/02/2022	100% féminin CA Paris 14
25/04/2022	26/04/2022	100% féminin PUC	27/04/2022	28/04/2022	
26/05/2022	27/05/2022		30/05/2022	31/05/2022	

CFF2

U13 - Module 11-12 ans			U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
02/11/2021	03/11/2021	District	2/03/2022	3/03/2022	
28/02/2022	1/03/2022		4/04/2022	5/04/2022	
6/04/2022	7/04/2022		24/05/2022	25/05/2022	

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans			SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
20/12/2021	21/12/2021		22/12/2021	23/12/2021	
14/04/2022	15/04/2022		21/04/2021	22/04/2022	

MODULES COMPLEMENTAIRES

Gardien de But -Module initiation-		
Date Début	Date Fin	Localité
10/03/2022	11/03/2022	

CERTIFICATIONS CFF1-2-3

DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	LIEU
24/02/2022	24/02/2022	
06/04/2022	06/04/2022	
04/06/2022	04/06/2022	

PROCÈS-VERBAUX

Développement

14/10/2021

Statuts
Règlements

18/11/2021

Organisation des
Compétitions

16/11/2021
23/11/2021

FUTSAL

23/11/2021





Commission de développement

PROCES-VERBAL

Réunion du 14/10/2021

Président : Francis MARTIN

Présents : Philippe SURMON, Marc VINCENTI, Nuno Filipe MIGUEL, Bertrand FOURNERAUT, Romeo POGNON, Arthur FLEURY, James MBONGO

Assiste : Euloge AHODIKPE

Absents excusés : Mélanie PIETERS, Frédéric THARAUD, Jacques Mendy, Mathieu BENADON

POINTS ABORDES

-Projet d'une plaquette de présentation du district 75

Afin de pouvoir faire connaître le district auprès de nos nombreux publics, il est nécessaire d'avoir un support de présentation de notre activité, de nos intentions voire de nos ambitions.

Par ailleurs, nous devons être attentifs à l'image projetée vis-à-vis de tous nos partenaires, prospects, et des institutionnels... Nous devons mettre en avant notre professionnalisme, et il faudra bien déterminer nos besoins et nos priorités.

-Inauguration du district 75 le 3 Novembre

-Prévision de 80 à 90 personnes représentant les instances du football (FFF, LFA, LPIF, Mairie de Paris etc)

- Organisation de cet événement au siège du district de Paris

- Développement interne, habillage des locaux et de la façade du district 75

-Trouver des idées pour embellir nos locaux pour plus d'attractivité.

- Murs extérieurs peinture trompe l'œil

- Maillots de clubs parisiens à encadrer

- Nommer les salles de réunion du district du nom d'anciens dirigeants du CDPF

POINTS DIVERS

- Prévoir une newsletter qui serait envoyée à tous les clubs, fréquence et ligne éditoriale à définir.
- Projet de se rapprocher des restos du cœur.

Prochaine réunion à déterminer en fonction du retour de Thomas Cappocci qui présentera un projet de plaquette pour le district lors de la prochaine commission.



Commission Statut et Règlements

PROCES-VERBAL

Réunion du 18/11/2021

Président : M. Gilles POSTERNAK

Présents : Mme Nathalie SEVENO – MM. Olivier FOURRIER, Laurent BOUSSOULADE, Nordine DJEDDI, Charles DELAUNEY

Excusé : M. Pierre-Edouard MORLET (autre commission)

Reprise du Dossier n°8

Match n°23427406 du 23/10/2021

U14 D3 Poule C - PETITS ANGES (2) / ENFANTS DE PASSY (2)

Hors la présence de Nathalie SEVENO

Après lecture du rapport complémentaire de l'arbitre de la rencontre,

Après lecture des observations d'après match fournies par le club des PETITS ANGES,

Considérant que l'arbitre ne confirme pas de réserves d'avant match,

Considérant dès lors qu'il y a lieu de transformer la réserve en réclamation,

Considérant que pour être recevable une réclamation doit être nominative (art. 186 et art. 187 des RG de la FFF),

La commission décide au vu des éléments en sa possession de déclarer irrecevable la réclamation et indique que le résultat acquis sur le terrain doit être pris en compte.

Par contre, en lisant les observations d'après match du club des PETITS ANGES (2) indiquant qu'il avait le droit de mettre les joueurs de leur choix dans la catégorie U14, la commission lui rappelle de consulter les règlements (Site internet du District – Rubrique : Documents – Règlements) et lui informe que des restrictions peuvent avoir lieu sous certaines conditions.

A la lecture de la feuille de match citée en objet, la commission indique que 4 joueurs des Petits Angers : SNAOUI RIWANE, DIAZ LEMAIRE ROMEO, BELHADDAD ELYAS, ALCUFROM ASHTON figurent sur la dite feuille de match et également sur celle de l'équipe 1 qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain (article 7.9.1 des RSG du District Parisien).

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°9

Match n°23927289 du 7/11/2021

U16 D3 poule C - NICOLAITE CHAILLOT (2) / AF PARIS 18 (2)

Considérant la feuille de match informatisée où figure la réserve suivante : « l'équipe visiteuse n'a pas le nombre de dirigeants en nombre suffisant pour une équipe mineure »

Lecture du courrier électronique du 9/11 de NICOLAITE de CHAILLOT confirmant sa réserve.

Considérant que l'article 19.1 du RSG du district 75 stipule que chaque équipe doit désigner 2 dirigeants majeurs munis d'une licence dirigeant ou éducateur ou joueur et qu'en cas d'absence *de Dirigeant, il est infligé au club fautif une amende fixée à l'annexe financière au présent Règlement Sportif,*

Considérant l'article 40.1 qui énumère les cas de match perdu par pénalité ou forfaits, n'est pas précisé que dans ce cas d'espèce, il doit avoir match perdu,

Par ces motifs,

La commission décide :

- **résultat acquis sur le terrain**
- **inflige une amende de 25 € (Cf annexe financière) au club de AF PARIS 18.**

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°10

Match n°23409750 du 14/11/2021

Seniors D3 poule B COURONNES OFC (2) / SALESIENNE DE PARIS (2)

La commission, après lecture des pièces figurant au dossier (feuille de match informatisée, mails de confirmation des réserves) indique :

-pour la 1^{ère} réserve de la SALESIENNE (délai de qualification et participation des joueurs)

La commission dit recevable sur la forme la réserve mais après vérification, dit la réserve infondée, tous les joueurs de Couronnes OFC étaient qualifiés pour la rencontre citée en objet.

-pour la 2^{ème} réserve de la SALESIENNE (plus de 2 joueurs mutés hors période figurant sur la FMI)

La commission dit la réserve recevable sur la forme et après étude des documents fournis par FOOT2000 et dit la réserve infondée.

-pour la 3^{ème} réserve de la SALESIENNE (plus de 3 joueurs mutés figurant sur la FMI)

La commission dit la réserve recevable sur la forme et après étude des documents fournis par la CDA concernant les clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage dit que le club de COURONNES OFC est en règle avec ce statut et dit que la réserve est infondée.

La commission rappelle que les restrictions dues à l'infraction au statut de l'arbitrage ne concerne que l'équipe 1 Seniors.

Sur la FMI figure également 2 réserves portées par le capitaine de COURONNE OFC n'ayant pas été confirmées dans les délais réglementaires, la commission classe le dossier.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°11

Match n°23434390 du 14/11/2021

U16 D2 poule B PUC (2) / AF PARIS 18

Considérant la feuille de match informatisée où figure la réserve suivante : « Les formalités administratives d'avant match n'avaient pas été remplies avant le début de la rencontre : pas de contrôle des licences, pas de fmi rempli...
Lecture du courrier de AF PARIS 18 confirmant sa réserve.

La commission **décide de convoquer lors de sa réunion du jeudi 2 décembre à 18h15 :**

Pour le club du PUC :

- M. Guy KEKE, arbitre de la rencontre
- M. Luc MANGA, dirigeant

Pour le club de l'AF PARIS 18 :

- M. Ousmane BAH, dirigeant

Dossier n°12

Match n°23409746 du 14/11/2021

Séniors D3 poule B Paris 15 O. / AS PARIS (2)

Après lecture de :

- la feuille de match informatisée où ne figure aucune réserve d'avant match.
- de la confirmation des réserves adressée par l'AS PARIS dans les délais réglementaires
- du rapport complémentaire de M. El Mehdi HAKAM arbitre de la rencontre

Considérant que l'arbitre indique dans son courrier qu'aucune formalisation écrite d'une réserve n'a été faite par le club de AS PARIS.

La commission décide de classer le dossier.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Président de séance
Gilles POSTERNAK

Secrétaire de séance
Laurent BOUSSOULADE



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 16/11/2021

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Anthony PINTO – Arthur FLEURY

Absent excusé : M. Jean François CHERUBIN

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CHAMPIONNATS SENIORS

Match n° 23927080 TROPS FC / PARIS 15 AC 3 du 07/11/21 D4.C

Courriel de TROPS Score du match 3-1 pour TROPS

La commission entérine le résultat de la rencontre 3 – 1 en faveur de TROPS.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES

Match n° 23460243 PARIS FEMININ FC / PARIS 15 AC du 13/11/2021 D1

Courriel de Paris Féminin FC annonçant son forfait.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de Paris Féminin FC séniors féminines.

CHAMPIONNAT ANCIENS

Match n° 23433899 PARIS 15 O. / RACING CLUB 18 - Anciens D1 du 17/10/21

Après 3 demandes de feuille de match restées sans effet.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de PARIS 15 O 1^{er} forfait et lui inflige l'amende de 40 € (cf annexe financière)

Match n° 23963588 AS HAJDUK VELJKO / SALESIEENNE DE PARIS 2 – Anciens D2.A du 14/11/2021

Courriel de SALESIEENNE de PARIS sur l'attitude du club recevant.

La commission demande un rapport au club AS HADJDUK VELJKO sur les raisons du non-établissement de la feuille de match et de son attitude envers le club visiteur (date butoir au 22/11/21) - décision sera prise lors de la prochaine réunion.

Match n° 23931770 PARIS 13 ATLETICO 2 / DOUZIEME CA – Anciens +45ans du 05/12/2021

Courriel de Paris 13 Atlético demandant le report avancé de ce match au 28/11/21.

La commission donne son accord sous réserve d'obtenir l'accord du club DOUZIEME CA.

JEUNES

U14

Championnat U14

Match n° 23404484 SOLITAIRES FC 2 / PARIS 13 ATLETICO 3 – U14 D2.A du 13/11/2021

Courriel de Paris 13 Atlético pour donner le score 3-4 en faveur de Paris 13 Atlético

La commission demande au club recevant le motif de la non-utilisation de la FMI et d'adresser la feuille de match papier en précisant le score (date butoir le 22/11/21)

Match n° 23404483 CHANTIER UA / ESPERANCE PARIS 19 2 – U14 D2.A du 13/11/2021

Courriel de l'Espérance Paris 19^{ème} demandant à jouer ce match en précisant les motifs.

A la lecture de la feuille de match, l'équipe de CHANTIER UA n'a pas un nombre de joueurs suffisant munis d'un Pass sanitaire pour que le match ait lieu. C'est la deuxième fois que cela se produit pour cette équipe du club de CHANTIER UA.

La commission donne perdu par forfait à l'équipe de Chantier UA conformément à la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. en date du 20/08/2021 sans application des sanctions financières.

Il est rappelé au secrétaire général du club de l'Espérance Paris 19^{ème} que la loi s'applique partout et pour tous sur le Territoire Français et qu'aucune consigne de désobéissance civique ne doit être donnée dans nos clubs. Extrait ci-dessous de la fin du communiqué du COMEX de la FFF.

« De manière générale, dans toutes les situations exposées ci-avant, outre la perte de la rencontre par forfait ou par pénalité prononcée en matière réglementaire, l'instance organisatrice de la compétition, via sa commission compétente, pourra également prononcer dans le cadre d'une procédure disciplinaire toute autre sanction qui lui paraîtrait justifiée à l'encontre des clubs et/ou licenciés en cause, ainsi qu'à l'encontre de l'arbitre (officiel ou bénévole) n'interdisant pas le déroulement de la rencontre malgré le fait qu'un ou plusieurs joueurs ne présentent pas un pass sanitaire valide. »

Match n° 23427208 CENTRE DE PARIS AS / NICOLAÏTE DE CHAILLOT 2 - U14 D3.A du 13/11/21 pour le compte de la journée 15

Courriel de Nicolaïte de Chaillot justifiant de son déplacement et de celui de Centre de Paris AS expliquant les raisons pour lesquelles il n'a pas accueilli l'équipe visiteuse.

A la lecture des explications du club recevant qui apparemment a besoin d'aide pour lire les calendriers que le secrétariat du district ne lui a pas apportée.

La commission présente ses excuses au club visiteur et programme cette rencontre au 08 janvier 2022.

Match n 23427209 CHAMPIONNET 2 / PARIS CA 2 du 22/01/2022 – U14 D3.A pour le compte de la journée 15

La commission préfère prendre les devants et confirmer cette rencontre à la date indiquée. Il est précisé que les clubs concernés n'ont soulevé aucune remarque sur cette programmation.

Match n° 23427247 SALESIEENNE DE PARIS 2 / BON CONSEIL – U14 D3.B du 13/11/2021

Courriel tardif de Bon Conseil signalant son forfait la veille à 21H52.

La commission entérine le 1^{er} forfait de l'équipe du Bon Conseil et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière).

Match n°23427254 AS PARIS / COURONNES OFC 2 – U14 D3.B du 20/11/2021

Match n°23930455 AS PARIS 2 / PETITS ANGES 3 – U14 D4.B du 20/11/2021

Courriel de l'AS PARIS demandant que le début de ces rencontres soit décalé de 30 minutes.

La commission donne son accord et précise que tout changement d'horaire, dans un sens ou dans l'autre d'une trentaine de minutes par rapport à l'heure initialement prévue, sera toujours autorisé même sans l'accord de l'autre club.

Match n° 239330268 PARIS 13 ATLETICO 5 / SEIZIEME ES 4 – U14 D4.A du 13/11/2021

Courriel de SEIZIEME ES déclarant forfait avisé.

La commission entérine le 1^{er} forfait avisé de l'équipe 4 de SEIZIEME ES.

Match n° 23930265 COURONNES OFC 3 / TERNES PARIS OUEST – U14 D4.A du 13/11/2021

A la lecture de la feuille de match, l'équipe des employés de la ville de Paris en grève.

La commission fixe la rencontre au 09 janvier 2022 avec un coup d'envoi entre 13H et 17H.

Match n° 23930450 VIKING CLUB PARIS / AS PARIS 2 – U14 D4.B du 13/11/2021

A la lecture de la feuille de match et du courriel du club recevant signalant le changement de date et fixant le terrain de la rencontre. Etant donné la fermeture exceptionnelle du district sur le week-end du 11 novembre, il était impossible d'entériner ces informations.

La commission fixe la rencontre au samedi 18/12/21 avec un coup d'envoi entre 13H et 17H.

Match n° 23930440 PITRAY OLIER PARIS 2 / RACING CLUB 18 - U14 D4.B du 16/10/2021

Après 3 demandes de feuille de match restées sans effet.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe 2 de PITRAY OLIER 1^{er} forfait et lui inflige l'amende de 40 € (cf annexe financière)

Après vérification du nombre de licences valides U13 et U14 de RC Paris 18 en application de l'article 7.9.3 des RSG du district 75, il s'avère que le club n'est pas en mesure d'aligner une équipe d'au moins 8 joueurs au jour du match, la commission donne match perdu par forfait à RC PARIS 18 et lui inflige une amende de 40€ (cf annexe financière). Cela constitue le 2^{ème} forfait, le premier étant le 23/10/21 (voir PV du 26/10/21)

Match n° 23930451 RACING CLUB PARIS 18 / SALESIENNE DE PARIS 4 – U14 D4.B du 13/11/2021

Courriel du Racing Club 18 déclarant un forfait avisé de son équipe.

La commission entérine le 3^{ème} forfait avisé de l'équipe de RACING CLUB 18.

En conséquence, la commission déclare le forfait général de l'équipe U14 de RACING CLUB 18 et lui inflige une amende de 100€ (cf annexe financière).

Coupe U14**Match n° 24206360 PARIS CA / NICOLAITE DE CHAILLOT du 27/11/2021.**

Courriel de NICOLAITE DE CHAILLOT signalant 3 matches en retard de championnat dans cette catégorie.

La commission fixe cette rencontre au 18/12/2021 avec un coup d'envoi entre 13H et 17H.

Match n° 24206345 PARIS XVII POUCHET / CHAMPIONNET SPORTS ou**Match n° 24206346 PARIS XVII POUCHET /AS PARIS du 16^{ème} de finale.**

Le match du tour précédent étant fixé au 27/11/21.

La commission fixe cette rencontre au 18/12/2021 avec un coup d'envoi entre 13H et 17H.

Match n° 24206347 ES SEIZIEME / AF PARIS 18 du 27/11/21.

L'équipe U14 de l'ES SEIZIEME a un match en retard de championnat.

La commission fixe cette rencontre au 18/12/2021 avec un coup d'envoi entre 13H et 17H.

Match n° 24206352 PITRAY OLIER / PARIS XI du 27/11/21.

L'équipe U14 de PARIS XI a un match en retard de championnat.

La commission fixe cette rencontre au 18/12/2021 avec un coup d'envoi entre 13H et 17H.

Match n° 24206358 ANTILLAIS PARIS 19 / PARIS 13 ATLETICO du 27/11/21.

L'équipe U14 de ANTILLAIS PARIS 19 a un match en retard de championnat.

La commission fixe cette rencontre au 18/12/2021 avec un coup d'envoi entre 13H et 17H.

U16**Championnat U16****Match n° 23927370 ESC PARIS 20 / ESC XVème – U16 D3.D du 14/11/2021**

Courriel de l'ESC PARIS 20 annonçant le forfait avisé de son équipe.

La commission entérine le 3^{ème} forfait avisé.

En conséquence, la commission déclare le forfait général de l'équipe U16 de l'ESC PARIS 20 et lui inflige une amende de 100€ (cf annexe financière).

Match n° 23927374 ESC XVème / PUC 3 – U16 D3.D du 17/10/21

Après 3 demandes de feuille de match restées sans effet.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de l'ESC PARIS XVème 1^{er} forfait et lui inflige l'amende de 40 € (cf annexe financière).

Coupe U16**Match n° 24206280 P.U.C. / ESPERANCE PARIS 19 du 28/11/21.**

L'équipe U16 de P.U.C. a un match de championnat régional.

La commission fixe cette rencontre au 19/12/2021 avec un coup d'envoi entre 12H et 14H.

Match n° 24206279 PETITS ANGES / PARIS 13 ATLETICO 2 du 28/11/21.

L'équipe U16 de PARIS 13 ATLETICO 2 a un match de championnat régional.

La commission fixe cette rencontre au 09/01/2022.

U18**Championnat U18****Match n° 2343393978 PITRAY OLIER PARIS / ESPERANCE PARIS 19 – U18 D1 du 12/12/2021**

Courriel de l'Espérance Paris 19 motivant son refus de changement date.

La commission prend note.

Match n° 23965484 PITRAY OLIER PARIS 4 / PARIS CA 2 – U18 D3.C du 06/02/2022

Accord des deux clubs pour un report avancé de la rencontre au 30/01/2022

La commission donne son accord.

FORFAITS GENERAUX**SENIORS D3**

CHANTIERS UA (PV du 28/09/2021)

SENIORS D4

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/2021)

MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)

US SPEALS (PV du 09/11/21)

SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)

SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/2021)

FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)

U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/2021)

U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/2021)

ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/2021)

RACING CLUB 18 (PV du 09/11/2021)

ESC PARIS 20 (PV du 16/11/2021)

U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/2021)

U14 D3

ESC XVème (PV du 05/10/2021)

ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/2021)

FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/2021)

RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)

ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/2021)

ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/2021)

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/2021)

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES**COUPE 75 SENIORS**

Tour de cadrage le 28/11/21

1/16 de finale le 09/01/22

COUPE 75 SENIORS Amitié1^{er} tour le 09/01/222^{ème} tour le 20/02/22**COUPE 75 U18**

1/16 de finale le 09/01/22

1/8 de finale le 20/02/22

COUPE 75 U16

1/8 de finale le 28/11/21

1 /4 de finale le 20/02/22

COUPE 75 U16 Amitié

Tour de cadrage le 09/01/22

1/8 de finale le 20/02/22

COUPE 75 U14

1/16 de finale le 27/11/21

1/8 de finale le 09/01/22

COUPE 75 U14 Amitié

Tour de cadrage le 15/01/22

1/8 de finale le 19/02/22

COUPE 75 Anciens

Tour de cadrage le 09/01/22

1/16 de finale 30/01/22



Commission Futsal

PROCES-VERBAL n°4

Réunion du 23/11/2021

Président : M. Laurent BRUDER

Présents : M. Hugo CARCALY, M. Chimel VITA, M. Sofiane, Mouzi Sofiane

Assiste : M. Anthony FOURNIER (CTD), Abdallah BOUDJEDIR (CDA)

SENIORS FUTSAL

1^{ère} journée DFC PARIS 19 CONTRE ELEVEN CITY DU 25/09/2021

Seniors D2, match numéro 23699832 les Enfants de la Goutte D'Or / ESP18 Futsal non joué suite à la fermeture du Gymnase.

La commission demande une attestation de la fermeture du gymnase au club des Enfants de la Goutte d'Or.

REPROGRAMMATION DES MATCHS REPORTEES

FUTSAL D1

3^{ème} journée :

Match numéro 23487120 Paris Elite / CPS 10 est remis le 15/01/2022

4^{ème} journée :

Match numéro 23487127 Vue D'Ensemble / Espace Jeune Charles Hermite est remis le 13/01/2022

5^{ème} journée :

Match numéro 23487131 US Speals / Futsal Paris XVème est remis le 17/12/2021 à 19h00.

Match numéro 23487134 Paris 14 Futsal Club / Viking club Paris est remis le 17/12/2021 à 20h30.

Match numéro 23487133 Vue d'Ensemble / Paris Elite est remis le 16/12/2021 à 20h45

FUTSAL D2**4^{ème} journée :**

Match numéro 23699851 CR19 Futsal / Sporting Club Paris 3 est remis le 15/01/2022 à 19h00

5^{ème} journée :

Match numéro 23699853 CR19 Futsal / Enfant de la Goutte D'Or est remis le 17/12/2021 à 19h00

INFORMATIONS**FUTSAL D1**

Courriel du club de Vu D'Ensemble concernant la modification de ses jours de match et d'horaire, passant du samedi à 11h00 au jeudi à 20h45.

La commission donne son accord.

Courriel de CPS10 demandant la modification de ses horaires de match, passant de 20h45 à 21h00 pour une meilleure organisation.

La commission donne son accord.

Rappel des Horaires des rencontres Futsal.

La commission maintient les créneaux des rencontres avec un début de match de 19h00 à 22h00 pour la saison 2021/2022.

Au-delà de 22h05 les arbitres seront en mesure de ne pas arbitrer les rencontres et l'équipe recevant se verra donner match perdu.

La saison 2022/2023 prévoit de passer de 20h00 à 22h00 afin de se mettre en conformité avec le règlement Futsal de la LPIFF.

Défraiement des Arbitres.

La commission rappelle également à tous les clubs engagés en championnat Futsal D1 et D2 que les frais d'arbitrage restent à la charge des deux clubs dans un souci d'équité sur la saison.

Rappel important

« Les arbitres sont reconnus comme chargés de mission d'utilité publique »

CRITERIUM JEUNES DE U10 A U18

Les clubs souhaitant obtenir le Label de la FFF doivent déposer leur demande avant le 15/12/21.

Les clubs ayant déjà obtenu le Label FFF :

- Paris 14 Futsal (2019/2022)
- Paris Acasa Futsal (2020/2023)
- Sporting club Paris (2020/2023)

COUPES DU DISTRICT 75

Coupe D75 U10

Tirages au sort effectués au District :

Matches à jouer le week-end du 8 janvier 2022 :

Match 1 : Sporting CP / Enfant de la Goutte d'Or

Match 2 : Exempt 1 / Paris ACASA

Match 3 : ESP 18 Futsal / Futsal club Paris 14

Match 4 : Futsal Paris XV / exempt 2

Matches à jouer le week-end du 19 mars 2022 (1/2 Finales) :

Vainqueur match 1 vs Vainqueur match 4

Vainqueur match 2 Vainqueur match 3

Coupe D75 U12

Match 1 : Sporting Club Paris / Paris ACASA **à jouer le 8 ou 9/01/2022**

Match 2 : CPS10 / Futsal Club Paris 14 **à jouer le 29/01/2022**

Match 3 : ESP18 Futsal / Futsal Paris XV **à jouer le 22 ou 23/01/2022**

Match 4 : CA Paris / **exempt**

Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/2022 (1/2 Finales) :

Vainqueur match 2 vs Vainqueur match 3

Vainqueur match 4 Vainqueur match 1

Coupe D75 U14

Tirages au sort effectués au District :

Matches à jouer le week-end du 18 et 19/12/2021 :

Match 1 : Paris ACASA / Futsal club Paris 14

Match 2 : CPS 10 / CA Paris

Match 3 : Sporting Club de Paris / Futsal Paris XV

Match 4 : ESP18 Futsal / Paris Elite

Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/2022 (1/2 Finales) :

Vainqueur match 1 / Vainqueur match 3

Vainqueur match 4 / Vainqueur match 2

Coupe D75 U16**Tirages au sort effectués au District :**

Match 1 : Paris ACASA / Futsal Paris 14 à jouer le 14 ou le 15/01/2022

Match 2: Sporting club de Paris vs exempt

Match 3 : exempt 3 / exempt 2

Match 4 : ESP 18 Futsal / AFP 18 à jouer le 14 ou le 15/01/2022

Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/2022 (1/2 Finales) :

Vainqueur match 2 / Vainqueur match 3

Vainqueur match 4 / Vainqueur match 1

Coupe D75 U18**Tirages au sort effectués au District :****Matches à jouer le week-end du 04 au 06/02/2022 :**

Match 1: Sporting club Paris / Viking

Match 2: Paris ACASA / exempt

Match 3: ESP 18 Futsal / CPS10

Match 4: Futsal Paris 14 / Futsal Paris 15

Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/2022 (1/2 Finales) :

Vainqueur match1 / vainqueur match 2

Vainqueur match 3 / vainqueur match 4

Coupe D75 SENIORS**Tirages au sort effectués au District :****Matches à jouer le week-end du 8 et 9/02/2022 :**

Match 1 : AF Paris 18 / DFC Paris 19

Match 2 : Salésienne Paris / Espace Jeune Charles Hermite

Match 3 :Viking / CR19 Futsal

Match 4 : Vu d'Ensemble / ESP 18 Futsal

Match 5 : Eleven City / exempt 2

Match 6 : CPS10 / Espérance Paris 19

Match 7 : Exempt / Paris Elite

Match 8 : US Speals / Enfant de la goutte d'Or

Matches à jouer le week-end du 26 et 27/02/2022 :

Match 9 : Vainqueur Match 4 / vainqueur match 8
Match 10 : Vainqueur Match 5 / vainqueur match 7
Match 11 : Vainqueur match 2 / vainqueur match 3
Match 12 : Vainqueur match 1 / vainqueur match 6

Quarts de finales**Matches à jouer le week-end du 16 et 17/04/2022 :**

Match 13 : ACASA 2 / Vainqueur du match 12
Match 14 : Vainqueur du match 11 / Futsal club Paris 14
Match 15 : Futsal Paris XV / Vainqueur du match 9
Match 16 : Vainqueur match 10 / Sporting CP

Demi-finales**Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/2022 :**

Vainqueur match 15 / vainqueur match 16
Vainqueur match 14 / vainqueur match 13

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**Seniors D1 :**

6^{ème} journée : 1^{er} rappel : VIKING contre ESP10 du 20/11/2021

Seniors D2

1^{ère} journée : Dernier rappel : DFC PARIS 19 CONTRE ELEVEN CITY DU 25/09/2021

6^{ème} journée : 1^{er} rappel : DFC PARIS 19 CONTRE SALESIENNE DE PARIS du 20/11/2021

2^{ème} journée : 1^{er} rappel : ELEVEN CITY CONTRE AF PARIS 18 du 22/11/2021

U10 :

1^{er} rappel : PARIS ACASA CONTRE SPORTING du 14/11/2021

U12 :

1^{er} rappel : SPORTING CONTRE FUTSAL PARIS XV du 21/11/2021

U14 :

1^{er} rappel : CPS10 CONTRE PARIS ELITE du 22/11/2021

U16 :

1^{er} rappel : PARIS ACASA CONTRE ESP18 du 13/11/2021

1^{er} rappel : PARIS SPORTING CONTRE PARIS 14 FUTSAL CLUB du 21/11/2021

A partir du 23/11/2021 tout retard de feuille de match (48 heures) ou forfait sera passible d'une amende comme le stipule l'annexe financière du District 75 (ci-joint).

Nous rappelons aux clubs que les critères jeunes et les championnats seniors doivent être correctement encadrés et organisés et que les horaires des rencontres doivent être respectés.

Voici les adresses électroniques de contact :

secretariat@district75foot.fff.fr

commissionfutsal75@gmail.com

technique@district75foot.fff.fr

DETECTIONS

U18 :

La détection a eu lieu le mercredi 10/11/2021 au Gymnase Raymond Burgard, 251 bis rue de Vaugirard, 75015 Paris, gymnase mis à disposition par le Futsal Paris XVème

Les clubs pratiquant en District pourront proposer 3 de leurs meilleurs joueurs avec si possible un gardien de but.

U15 :

La détection aura lieu le vendredi 26 novembre 2021 au Gymnase Didot à 18h30 gymnase mis à disposition par le Futsal Club Paris 14.

SELECTIONS DU 75

Le 18 décembre 2021 triangulaire avec le 92 et 93 à Sceaux (92) : U15 le matin et U18 l'après-midi

Annexes

A wide rectangular image showing a panoramic view of the Paris skyline at dusk. The Eiffel Tower is on the right, illuminated. The city lights are visible across the river, and the sky is a mix of blue and orange from the setting sun.

Horaires des
matches

A large blue arrow pointing downwards, indicating a flow from the match times to the calendar.

Calendrier

A large blue arrow pointing downwards, indicating a flow from the calendar to the annexes.

Annexes

A row of eleven grey binders standing upright. The binder in the center is red and has a white label with the word 'Annexes' written vertically. Below the label, the letters 'PLU' are visible in red.

HORAIRES OFFICIELS DES RENCONTRES



RENCONTRES DU DIMANCHE

SENIORS DAM	15H00
U18	13H00
U16	13H00
CDM	09H00
ANCIENS et + 45Ans	09H00
U11 et U13 FEM.	11h00

RENCONTRES DU SAMEDI

SENIORS FEMININES	17H30
U14	16H00
U13	15H00
U12	14H00
U11	11H00
U10	10H00
U9	9H00
U6	11H00
U11 et U13 FEM.	11h00

CALENDRIER PREVISIONNEL SAISON 2020/2021

dates	FORMATION	U6/U7	U8/U9	U10	U11	U12	U13	U11 F	U13F	U15F
Jeudi 2/09		RENTREE SCOLAIRE								
Samedi 4/09										
Jeudi 9/09		FORMULAIRE D'ENGAGEMENT U6/U7 U8/U9 CRIT U10 CRIT U11 CRIT U12 CRIT U13 CRIT U11F CRIT U13F CRIT U15F CRIT U18F CRIT SENIOR FEM A 7								
Samedi 11/09										
Samedi 18/09										
Lundi 20/09		REUNION RESPONSABLE ECOLE DE FOOT								
Dimanche 26/09										parisienne 6 foot
Lundi 27/09		REUNION RESPONSABLE FOOT FEMININ								
Samedi 2/10										
Lundi 4/10		REUNION RESPONSABLE FUTSAL								
		PHASE 1								
Samedi 9/10			Plateau 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1
Samedi 16/10			Plateau 1	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2
Samedi 23/10										
	Modules CFF1					TOUSSAINT	Détection U13 INF			
Samedi 30/10	Modules CFF2					VACANCES SCOLAIRE DU 22/10 AU 7/11				
Mercredi 3/11						interdistrict U16				
Samedi 6/11										
						interdistrict U15				
Samedi 13/11			Plateau 2	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3
Samedi 20/11			Plateau 2	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4
Samedi 27/11				challenge/coupe		FESTIFOOT U13 1ER TOUR				interdistrict U15F
Samedi 4/12			Plateau 3	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5
Samedi 11/12			Plateau 3	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6
Samedi 18/12										
Samedi 25/12						NOËL				
Samedi 1/01						VACANCES SCOLAIRE D'U13 INF	liste U13 INF			
Samedi 8/01			Plateau 4							
Samedi 15/01				challenge/coupe		FESTIFOOT U13 2E TOUR			FESTIFOOT U13 2E TOUR	
Samedi 22/01		Festifoot	Festifoot	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7
Jeudi 27/01		FORMULAIRE AJUSTEMENT ENGAGEMENT/BRASSAGE PHASE 2								
Samedi 29/01										
		PHASE 2/ BRASSAGE								
Samedi 5/02			Plateau 5	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2
Samedi 12/02				challenge/coupe		FESTIFOOT U13 3E TOUR			FESTIFOOT U13 3E TOUR	
Samedi 19/02			Plateau 4	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2
Samedi 26/02										
Samedi 5/03						HIVER				
						VACANCES SCOLAIRE DU 18/02 AU 7/03				
Samedi 12/03			Plateau 6	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2
Samedi 19/03			Plateau 5	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2
Samedi 26/03			Plateau 7	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2
Samedi 2/04			Plateau 6	challenge/coupe		FESTIFOOT U13 FINALE DEPARTEMENTALE			FESTIFOOT U13 FINALE DEPARTEMENTALE	
Samedi 9/04			Plateau 8	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2
Samedi 16/04						WEEK END DE PÂQUES				
Lundi 18/04										
Samedi 23/04										
mercredi 27/04										interdistrict U14F
Samedi 30/04						PRINTEMPS	Interdistrict U14			
Samedi 7/05						VACANCES SCOLAIRE DU 22/04 AU 9/05				
Samedi 14/05						FESTIFOOT U13 FINALE REGIONALE			FESTIFOOT U13 FINALE REGIONALE	
Samedi 21/05		Festifoot à 5	Festifoot à 8	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2
Jeudi 26/05				ASCENSION						
Samedi 28/05										
Samedi 04/06										
Lundi 6/06					PENTECÔTE					
Samedi 11/06					finale u11 reg	INTERCLUB		finale U11 reg		
Samedi 18/06		JOURNEE NATIONAL DEBUTANT (confirmation FFF)								
Samedi 25/06						CEREMONIE CLOTURE DE SAISON		fillofoot reg		

